

### République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré

### **DECISION N° DC.23.023**

## portant sur un contrat d'abonnement AXIMESSAGE+ pour le Centre Municipal de Santé

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### DECIDE

**Article 1er**: Un contrat est passé avec la société COMPUGROUP MEDICAL SOLUTIONS, 40 Avenue Theroigne de Mericourt, CS 59975, 34000 Montpellier, concernant les licences et les abonnements au service AXIMESSAGE+ pour le Centre Municipal de Santé pour :

- Deux licences pour un montant total de 501,66 € HT, soit 602,00 € TTC,
- Deux abonnements pour un montant annuel de 200,00 € HT, soit 240,00 € TTC.

Le contrat est conclu à compter du 24 mars 2023 pour une durée de un an renouvelable tacitement tous les ans.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

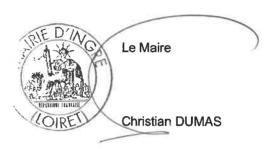
Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

1 3 AVR. 2023 A Ingré, le

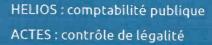


Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 1 3 AVR. 2023

Publié ou notifié-le : 1 3 AVR. 2023

Informe que le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE INGRE |Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

## Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DC\_23\_023

Objet: contrat d'abonnement AXIMESSAGE+ pour le Centre

Municipal de Santé

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-04-13 00:00:00+02

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 1.1 - Marchés publics

Identifiant unique: 045-214501694-20230413-DC\_23\_023-AR

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive:

Туре	Taille
text/xml	888 o
application/pdf	213.9 Ko
	text/xml

Nom original: DC.23.023 - contrat A2LTI.pdf

Nom métier:

99\_AR-045-214501694-20230413-DC\_23\_023-AR-1-1\_1.pdf

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 avril 2023 à 16h09min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 avril 2023 à 16h09min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 avril 2023 à 16h12min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 avril 2023 à 16h12min42s	Reçu par le MI le 2023-04-13